

REGLES DE VIE au RESTAURANT SCOLAIRE



En tant qu'élève inscrit au restaurant scolaire j'ai des droits et des devoirs

J'ai le droit	En contrepartie j'ai le devoir	Sanction
D'être respecté	D'être poli avec le personnel et les autres enfants	Convocation des parents et de l'enfant en mairie en cas de répétition et en fonction de la gravité (*)
Je dois tout goûter. Cependant on n'a pas le droit de m'obliger à tout manger	De respecter la nourriture et le matériel	Participer au ménage (tables, rangement)
De me déplacer en cas de besoin urgent	Demander la permission pour me déplacer	
D'être écouté	De parler calmement (sans crier), de ne pas interpellé sans cesse le personnel	Etre isolé sur une autre table
D'être en sécurité	D'obéir au personnel	Informé et convoqué la famille (*)

(*) **Les sanctions** que peut encourir votre enfant sont laissées à l'appréciation du maire. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire du restaurant scolaire.